

CONTRÔLE SUR PIÈCES DE L'EHPAD DE QUINTIN

Septembre 2024

TABLEAU DE SYNTHÈSE DES PRESCRIPTIONS ET DES RECOMMANDATIONS DÉFINITIVES

SYNTHÈSE DES PRESCRIPTIONS ET RECOMMANDATIONS

Écarts/ Remarques	Gouvernance/ RH/ GDR	N° Prescription/ Recommandation	Contenu	Délai mise en œuvre	Éléments de preuve à fournir
Écart 01	1 - Gouvernance	Prescription 01	Élaborer un projet d'établissement spécifique à l'EHPAD afin de se mettre en conformité avec l'article L311-8 du CASF.	12 mois	Projet d'établissement
Écart 02	1 - Gouvernance	Prescription 02	Mettre en conformité les relevés de conclusion du conseil de la vie sociale dans le respect de la réglementation (article D311-20 du CASF).	3 mois	Relevés de conclusion du conseil de la vie sociale.
Écart 03	1 - Gouvernance	Prescription 03	Soumettre le règlement de fonctionnement aux instances représentatives du personnel et au CVS et le faire valider par l'instance compétente de l'organisme gestionnaire afin de le mettre en conformité avec la réglementation (article R311-33 du CASF).	6 mois	Règlement de fonctionnement
Écart 04	1 - Gouvernance	Prescription 04	Poursuivre la recherche d'un médecin coordonnateur afin de respecter la réglementation (article D312-156 du CASF).	12 mois	Publication d'une offre de recrutement d'un médecin coordonnateur
Remarque 01	1 - Gouvernance	Recommandation 01	Élaborer un document précisant les délégations accordées à la directrice adjointe.		
Remarques 02 et 03	1 - Gouvernance	Recommandation 02	Élaborer une fiche de poste nominative, datée et signée pour la directrice adjointe et les cadres de santé afin de formaliser leurs missions au sein de l'EHPAD.		

Remarques 04 et 05	2 -Ressources Humaines	Recommandation 03	Élaborer une procédure d'accueil et d'accompagnement des nouveaux personnels et des remplaçants -en prévoyant un compagnonnage par un pair- afin de faciliter leur intégration au sein de l'établissement et leur adaptation aux résidents, dans le respect des recommandations de bonnes pratiques professionnelles de l'ANESM/HAS.		
Remarque 06	2 -Ressources Humaines	Recommandation 04	S'inscrire dans une démarche proactive pour renforcer la qualité de l'accompagnement des résidents la nuit, en interne ou en vous appuyant sur un dispositif mutualisé déjà existant ou en mettant en place un dispositif mutualisé ad hoc avec d'autres EHPAD.		
Remarque 07	2 -Ressources Humaines	Recommandation 05	Intégrer au plan de continuité de l'activité les modalités concrètes d'un fonctionnement en mode dégradé par une priorisation graduée des missions pour l'ensemble des fonctions selon les ressources disponibles.		
Remarque 08	3 - Gestion des risques	Recommandation 06	Elaborer un outil -nominatif et spécifique à l'EHPAD- de suivi des formations réalisées par les professionnels de l'EHPAD.		
Remarque 09	3 - Gestion des risques	Recommandation 07	Mettre en place un dispositif d'analyse des pratiques professionnelles animé par un intervenant extérieur au sein de l'établissement dans le respect des recommandations de bonnes pratiques professionnelles de l'ANESM/HAS.		

220006464_CH DU PENTHIEVRE ET DU POUDOUVRE